



une expérience de vie, ça se partage

Rapport financier 2016-2017



10 - 11 mars 2018

Paris

Bilan synthétique au 31 août 2017



En euros	N	N-1
ACTIF		
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles		1 192
Immobilisations corporelles	38 088	63 762
Immobilisations financières	46	46
Total	38 134	65 000
Actif circulant		
Stocks	602	691
Avances et acomptes versés sur commandes	3 100	1 600
Créances Clients	31 594	32 005
Autres créances	23 066	13 311
Valeurs mobilières	299 998	0
Disponibilités	468 234	158 119
Trésorerie des Territoires	319 921	351 735
Total	1 146 515	557 499
Compte de régularisation Actif		
Charges constatées d'avance	71 088	11 745
Total	71 088	11 745
TOTAL DE L'ACTIF	1 255 737	634 244

	N	N-1
PASSIF		
Fonds associatifs		
Fonds propres	25 411	25 411
Réserves	173 411	173 411
Report à nouveau	-32 531	115 794
Résultat exercice	573 004	-100 214
Total	739 296	214 402
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	43 921	
Total	43 921	
Dettes		
Avances et acomptes reçus		
Dettes financières	3 107	7 458
Dettes fournisseurs	35 203	19 559
Autres dettes	100 727	124 135
Total	139 037	154 152
Compte de régularisation passif		
Produits constatés d'avance	333 484	268 690
Total	333 484	268 690
TOTAL DU PASSIF	1 255 737	634 244



Compte de résultat synthétique

Exercice 1^{er} septembre 2016 - 31 août 2017

<u>En Euros</u>	<i>N</i>	<i>N-1</i>
CHARGES		
Charges d'exploitation		
Achats et charges externes	419 367	404 592
Rémunération du personnel	185 570	211 333
Charges sociales et fiscales	90 105	99 908
Impôts et taxes	32 611	30 912
Dotation aux amortissements	9 207	13 878
Dotation aux provisions		
Autres charges d'exploitation	1 623	137
Total des charges d'exploitation	738 483	760 759
Charges financières		
Charges nettes sur cession V.M.P.		
Autres charges financières		
Provision produits financiers		
Total Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Valeur comptable appartement	18 381	
Charges exceptionnelles diverses	2 393	25 190
	20 774	25 190
Impôts sur les revenus fonciers		
Impôts sur les revenus fonciers	10 472	13 607
	10 472	13 607
TOTAL DES CHARGES	769 729	799 557
Excédent	573 004	
Balance	1 342 733	799 557

	<i>N</i>	<i>N-1</i>
PRODUITS		
Produits d'exploitation		
Cotisations	385 121	395 804
Subventions	11 988	13 282
Prestations de services	133 295	145 509
Dons	33 414	34 914
Dons territoires	1 000	
Autres produits (y compris loyers)	101 166	96 400
Reprise de provision et transfert de charges	28 658	8 991
Total des produits d'exploitation	694 642	694 180
Produits financiers		
Produits nets sur cession V.M.P.		
Autres produits financiers	1 279	1 272
Reprise sur provision produits financiers		
Total produits financiers	1 279	1 272
Produits exceptionnels		
Produit cession appartement	640 000	
Produits exceptionnels divers	6 812	3 893
	646 812	3 893
TOTAL DES PRODUITS	1 342 733	699 344
Déficit		-100 212
	1 342 733	799 557

Comptes 2016-2017 détaillés (hors Annecy)

	Charges		Produits	
	2016-2017	2015-2016	2016-2017	2015-2016
I - Animation du mouvement	272 548 €	284 602 €	386 115 €	376 888 €
<i>Equipe Nationale</i>	213 782 €	219 441 €	15 565 €	3 015 €
<i>Commissions et groupes</i>	12 610 €	11 496 €	3 830 €	1 468 €
<i>Aumônerie</i>	16 659 €	31 532 €	7 077 €	5 491 €
<i>Animation du réseau</i>	5 862 €	2 395 €	3 450 €	1 702 €
<i>Relations Extérieures</i>	1 732 €	1 804 €	315 €	557 €
<i>Communication</i>	5 858 €	2 728 €	35 664 €	35 772 €
<i>Gestion des adhérents</i>	16 045 €	15 206 €	320 215 €	328 883 €
II - Fonctionnement associatif	32 910 €	44 101 €	23 451 €	23 608 €
<i>Conseil national</i>	18 380 €	30 405 €	19 238 €	21 504 €
<i>Comité</i>	10 344 €	11 077 €	1 931 €	1 509 €
<i>Bureau</i>	4 187 €	2 619 €	2 282 €	596 €
III - Vie internationale	40 225 €	27 269 €	14 269 €	1 593 €
<i>MIAMSI</i>	38 306 €	23 380 €	14 073 €	
<i>Relais Européen</i>	1 919 €	3 889 €	196 €	1 593 €
IV - Editions Publications	101 372 €	103 578 €	110 425 €	118 056 €
<i>Revue</i>	57 029 €	59 802 €	45 €	170 €
<i>Courrier</i>	44 344 €	43 776 €	110 380 €	114 886 €
V - Siège	196 164 €	200 904 €	687 167 €	67 050 €
<i>Fonctionnement</i>	31 330 €	25 837 €		
<i>3 bis</i>	102 070 €	82 012 €	10 200 €	1 435 €
<i>Honoraires</i>	12 924 €	14 413 €		
<i>Personnel</i>	387 €	3 043 €	44 €	1 176 €
<i>Impôts et taxes</i>	31 439 €	56 179 €		
<i>Frais financiers</i>	8 414 €	10 612 €	844 €	716 €
<i>Immeubles</i>	9 527 €	8 807 €	674 279 €	61 920 €
<i>JIC</i>	73 €		1 800 €	1 804 €
VI - Provisions, amortissements, charges	10 240 €	33 837 €	4 712 €	7 705 €
Total Siège	653 459 €	694 292 €	1 226 139 €	594 900 €
<i>Résultat du Siège</i>	572 680 €			-99 392 €
VII - Territoires	100 651 €	105 265 €	100 976 €	104 444 €
<i>Résultat des Territoires</i>	324 €			-821 €
Total général	754 110 €	799 557 €	1 327 115	699 344 €
<i>Résultat net comptable</i>	573 004 €			-100 212 €
IX – Bénévolat valorisé		366 965 €		366 965 €



une expérience de vie, ça se partage

Budget 2018 - 2019



10 – 11 mars 2018

Paris

10 – 11 mars 2018



Budget prévisionnel du Siège 2018-2019, hors travaux, avec parts territoriales

	Charges		
	Budget 2018-2019	Budget 2017-2018	Réalisé 2016-2017
I - Animation du mouvement	274 800 €	312 400 €	272 548 €
<i>Equipe Nationale</i>	215 000 €	195 000 €	213 782 €
<i>Commissions et groupes</i>	13 000 €	11 500 €	12 610 €
<i>Aumônerie</i>	17 000 €	17 000 €	16 659 €
<i>Animation du réseau</i>	6 000 €	2 400 €	5 862 €
<i>Relations Extérieures</i>	1 800 €	1 800 €	1 732 €
<i>Communication</i>	6 000 €	2 700 €	5 858 €
<i>Gestion des adhérents*</i>	16 000 €	82 000 €	16 045 €
II - Fonctionnement associatif	30 000 €	32 500 €	32 910 €
<i>Conseil national</i>	15 000 €	20 000 €	18 380 €
<i>Comité</i>	10 000 €	10 000 €	10 344 €
<i>Bureau</i>	5 000 €	2 500 €	4 187 €
III - Vie internationale	27 000 €	25 000 €	40 225 €
<i>MIAMSI</i>	25 000 €	23 000 €	38 306 €
<i>Relais Européen</i>	2 000 €	2 000 €	1 919 €
IV - Editions Publications	103 000 €	94 000 €	101 372 €
<i>Salaires et Comité de Rédaction</i>	58 000 €	50 000 €	57 029 €
<i>Courrier</i>	45 000 €	44 000 €	44 344 €
V - Siège	195 150 €	187 300 €	196 164 €
<i>Fonctionnement</i>	32 000 €	22 000 €	31 330 €
<i>3 bis</i>	100 000 €	82 000 €	102 070 €
<i>Honoraires</i>	13 000 €	10 000 €	12 924 €
<i>Personnel</i>	500 €	3 000 €	387 €
<i>Impôts et taxes</i>	32 000 €	55 000 €	31 439 €
<i>Frais financiers</i>	8 000 €	10 000 €	8 414 €
<i>Immeubles</i>	9 550 €	5 000 €	9 527 €
<i>JIC</i>	100 €	300 €	73 €
VI- Provisions, amortissements, charges	10 000 €	20 000 €	10 240 €
Total	639 950 €	671 200 €	653 459 €

	Produits		
	Budget 2018-2019	Budget 2017-2018	Réalisé 2016-2017
	422 500 €	452 200 €	386 115 €
	7 500 €	3 000 €	15 565 €
	4 000 €	1 500 €	3 830 €
	7 000 €	5 500 €	7 077 €
	3 500 €	1 700 €	3 450 €
	500 €	500 €	315 €
	40 000 €	40 000 €	35 664 €
	360 000 €	400 000 €	320 215 €
	19 500 €	20 100 €	23 451 €
	15 000 €	18 000 €	19 238 €
	2 000 €	1 500 €	1 931 €
	2 500 €	600 €	2 282 €
	200 €	1 000 €	14 269 €
			14 073 €
	200 €	1 000 €	196 €
	120 050 €	120 200 €	110 425 €
	50 €	200 €	45 €
	120 000 €	120 000 €	110 380 €
	72 700 €	70 700 €	687 167 €
	10 000 €	1 500 €	10 200 €
	100 €	1 500 €	44 €
	800 €	700 €	844 €
	60 000 €	65 000 €	674 279 €
	1 800 €	2 000 €	1800
	5 000 €	20 000 €	4 712 €
	639 950 €	684 200 €	1 226 139 €



une expérience de vie, ça se partage

Résolutions soumises au vote



10 – 11 mars 2018

Paris

Résolutions financières et budgétaires

Résolution n° 1 – Approbation des comptes 2016-2017

Le Conseil National, après avoir entendu :

- La lecture du rapport de gestion du Trésorier National sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2017 de l'association Action Catholique des Milieux Indépendants,
- La lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes,

Approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels (bilan, compte de résultat, ...) arrêtés au 31 août 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports. Elle donne aux membres du Comité National quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Pour : 118 contre : 0 abs : 0

Résolution adoptée

Résolution n° 2 – Affectation du résultat

Le Conseil National décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 573 004 € au report à nouveau.

Pour : 112 contre : 0 abs : 6

Résolution adoptée

Résolution n°3 – Adoption du budget 2018-2019

Le Conseil National adopte le budget 2018-2019.

Pour : 108 contre : 0 abs : 10

Résolution adoptée

Résolution 4 - Augmentation des tarifs de cotisations et du montant de l'abonnement

À partir du 1^{er} septembre 2018 le montant de la Cotisation Nationale (hors part territoriale) sera fixé ainsi :

Tarif I : Cotisation de base

- Cotisation Individuel(le) 88 €
- Cotisation Conjoint(e) 57 €

Tarif 2 : Cotisation de soutien

- Cotisation Individuel(le) 103 €
- Cotisation Conjoint(e) 67 €

Tarif 3 : Cotisation 1^{ère} année

- Cotisation Individuel(le) 43 €
- Cotisation Conjoint(e) 32 €

Les tarifs 4 et 5 ne changent pas pour la saison 2018-2019

Tarifs 4 : Prêtres, religieux(ses) séminaristes 25€

Tarifs 5 : Personnes non imposables (et non pas qui ne payent pas d'impôts)

- Cotisation Individuel(le) 40 €
- Cotisation Conjoint(e) 30 €

À partir du 1^{er} septembre 2018 le montant de l'abonnement au Courrier sera fixé ainsi :

Tarif spécial pour les adhérents :

- Individuel : 30 €
- Conjoint : 4 €

Tarif non-adhérent

- Individuel : 64 €
- Conjoint : 64 €

Pour : 111 contre : 6 abs : 4

Résolution adoptée

Résolution 5 - Mise en œuvre de la démarche budgétaire.

Les cotisations collectées par l'ACI (cotisation nationale et part territoriale) sont au service de la mission du mouvement et des projets réalisés tant par le Comité National que par les Equipes territoriales. La bonne gouvernance de l'Association à tous les niveaux invite à anticiper les projets et les actions à mener afin d'affecter les ressources nécessaires à leur réalisation.

Le Conseil National décide de mettre en œuvre à tous les échelons du mouvement une démarche budgétaire.

A cet effet, les territoires enverront le 1^{er} octobre, en même temps que leurs comptes de l'exercice N-1 clôt au 31 août, le budget des activités de l'exercice N, selon un modèle simple fourni par l'échelon national.

Cette action conditionnera la réversion aux territoires du montant de la part territoriale qui leur est dû selon le tableau fourni par l'intranet. Ce versement interviendra en 2 parties : le 1^{er} versement en décembre (80%), le solde en avril (20%).

Pour : 104 contre : 14 abs : 3

Résolution adoptée

Résolution 6 - Modification du montant de la part territoriale.

A ce jour, il existe 3 tarifs de cotisations territoriales.

Seules sont éligibles au versement de la part territoriale, les cotisations de Tarif 1 (*cotisation nationale de base*) et les cotisations de Tarif 2 (*cotisation de soutien*). Les Tarifs 3 (*1^{ère} année*), 4 (*prêtres, religieux(es), séminaristes*) et 5 (*personnes non imposables*) ne comportent pas de part territoriale.

Les territoires choisissent le montant de cette part territoriale selon leurs activités, leurs financements extérieurs (subventions des diocèses, ...) et leurs réserves de trésorerie. Il se répartissent donc en 3 groupes :

- Groupe 1 : part territoriale à 0 € 10 territoires
- Groupe 2 : part territoriale individuelle : 18 € part territoriale conjoint : 7 € 47 territoires
- Groupe 3 : part territoriale individuelle : 27 € part territoriale conjoint : 13 € 20 territoires

Cette répartition en 3 groupes n'est pas compréhensible par de nombreux adhérents et elle génère des réactions de rejet de la part de certains membres.

Par ailleurs elle ne permet pas aux territoires qui n'ont pas de réserves de trésorerie, de financer intégralement leurs projets d'activité.

Dans un souci de simplification des barèmes de cotisation, en première étape, le Comité national souhaite passer à un seul tarif de part territoriale, tout en gardant un groupe de territoires qui ne perçoivent pas de part territoriale.

A partir du 1^{er} septembre 2018, le montant de la part territoriale sera fixé ainsi :

- Groupe 1 : part territoriale à 0 €
- Groupe 2 : part territoriale individuelle : 20 € part territoriale conjoint : 10 €

Pour : 105 contre : 13 abs : 3

Résolution adoptée

Résolution 7 - Evolution de la structuration de la trésorerie du mouvement

Quelques constats :

Dans les territoires :

La part territoriale collectée avec les adhésions et reversée aux territoires constitue 60% des ressources territoriales. Elle est souvent la seule ressource du territoire, aucune autre participation n'étant demandée aux équipiers ou aux personnes invitées à l'occasion des activités qu'il organise. Certains territoires perçoivent aussi des subventions diocésaines.

La part territoriale reversée sert, trop souvent, à générer un excédent des produits sur les charges, qui vient contribuer à une thésaurisation sans perspective.

Plusieurs territoires n'ont pas les ressources nécessaires pour financer l'ensemble des projets qu'ils souhaitent mettre en œuvre et font appel à l'échelon national pour prendre en charge financièrement

leurs participations aux rencontres nationales (Conseil National, rencontres des Coordinateurs de Territoire...) quand ils ne se privent pas purement et simplement d'y participer. Cette année, alors que 12 territoires ont moins de 1 000 € en caisse, 11 autres ont sur leurs comptes la moitié de la trésorerie des territoires.

- ⇒ De la trésorerie disponible, mais inégalement répartie qui ne permet pas de financer les projets au regard de la Mission du Mouvement.

A l'échelon national :

Dans un exercice habituel, la trésorerie vient à manquer dès le mois de juin. Cette réalité est souvent masquée par le début de la collecte des adhésions et des abonnements de l'année n+1 qui commence au 15 juin.

L'exercice 2017 constate la vente d'un appartement permettant de renforcer le fonds de roulement et de faire face à la continuité de l'activité. Il faut noter cependant que le rassemblement d'Annecy sera comptabilisé sur l'exercice 2017-2018 et que les travaux du siège n'ont pas encore commencé. Il faudra veiller à ce que le Siège dispose d'une trésorerie suffisante pour mener à bien sa mission.

- ⇒ Un manque de trésorerie pour le siège

Sur l'ensemble du mouvement :

L'exercice 2017 constate en dehors de la cession de l'appartement une perte d'exploitation de l'ordre de 60 000 €, du même ordre que celle de 2016 une fois mises de côté les régularisations comptables constatées pendant l'exercice mais ne s'y rapportant pas. Dans ce déficit, ce qui est en cause est l'affaiblissement des « grandes ressources » que sont les adhésions, les abonnements et les dons.

Une nouvelle organisation de la trésorerie

Il convient donc de « structurer » la trésorerie, celle de toute l'ACI, pour qu'elle soit en état de servir les futurs projets de développement à tous les échelons qui nous permettrons de retrouver une saine vitesse de croisière.

Pour cela, il faut passer par plusieurs étapes :

La première est que tous les territoires aient accès à cette trésorerie selon les projets qu'ils souhaitent mettre en œuvre. L'activité d'un territoire nécessite une trésorerie stable qui la finance et porte ses projets. C'est un élément décisif pour contribuer à chercher à se développer dans chaque territoire.

La deuxième étape consistera à réfléchir sur les relations financières entre le territoire et les équipiers et à faire des propositions au Conseil National 2019.

La troisième étape verra s'engager un travail sur le nécessaire ajustement de nos dépenses aux ressources. Le Comité National fera des propositions au Conseil National pour le budget 2019/2020

Afin d'assurer une plus grande fluidité de la circulation de la trésorerie au service de la vie du mouvement, le Conseil National décide de mettre en œuvre à la rentrée de septembre 2018 les dispositions suivantes :

1 - Dans chaque territoire, en octobre de chaque année, en s'appuyant sur

- *le réalisé N-2,*
- *le réalisé N-1*
- *le budget prévisionnel N*

il est déterminé le montant de trésorerie nécessaire égale à huit mois de charge.

2 – l'excédent de trésorerie disponible sur le compte bancaire du territoire est transféré sur le compte national afin de constituer un fonds de trésorerie disponible pour tous. Les éventuelles subventions reçues localement des diocèses ne seront pas concernées.

3- la part territoriale collectée avec les adhésions sera versée en décembre et en avril (après présentation en octobre du budget prévisionnel)

4 – Tout évènement exceptionnel qui interviendrait au cours de l'année sans avoir été prévu au budget d'octobre pourra être financée par le fonds de trésorerie sur envoi d'un budget à La Commission statuts, finances et votes qui fera procéder au versement complémentaire. La Commission jouera un rôle de conseil auprès des territoires dans l'établissement de ces budgets exceptionnels.

5 – Chaque année au Conseil National la Commission Statuts Finances et votes présentera un compte rendu de l'utilisation des fonds.

Cette nouvelle organisation sera évaluée au Conseil national de 2021.

Pour : 79 contre : 34 abs : 8

Résolution adoptée

Annexe : Tableau d'évolution des cotisations en prévision de l'adoption des résolutions financières

	Tarifs 2018					Tarifs 2019				
	Cotisation nationale	Part territoriale	Total adhésion	Abonnement	Total	Cotisation nationale	Part territoriale	Total adhésion	Abonnement	Total
Tarif 1										
<i>Groupe 1</i>										
Base individuelle	85	0	85	28	113	88	0	88	30	118
Base conjoint	55	0	55	4	59	57	0	57	4	61
<i>Groupe 2</i>										
Base individuelle	85	18	103	28	131	88	20	108	30	138
Base conjoint	55	7	62	4	66	57	10	67	4	71
<i>Groupe 3</i>										
Base individuelle	85	27	112	28	140	88	20	108	30	138
Base conjoint	55	13	68	4	72	57	10	67	4	71
Tarif 2										
<i>Groupe 1</i>										
Soutien individuel	100	0	100	28	128	103	0	103	30	133
Soutien conjoint	65	0	65	4	69	67	0	67	4	71
<i>Groupe 2</i>										
Soutien individuel	100	18	118	28	146	103	20	123	30	153
Soutien conjoint	65	7	72	4	76	67	10	77	4	81
<i>Groupe 3</i>										
Soutien individuel	100	27	127	28	155	103	20	123	30	153
Soutien conjoint	65	13	78	4	82	67	10	77	4	81
Tarif 3										
1ère année individuel	40		40	28	68	43		43	30	73
1ère année conjoint	30		30	4	34	32		32	4	36
Tarif 4										
Prêtres, religieux(es)...	25		25	28	53	25		25	30	55
Tarif 5										
Non Imposable individuel	40		40	28	68	40		40	30	70
Non Imposable conjoint	30		30	4	34	30		30	4	34

Tarifs adhésions 2018-2019

Groupe 1	Tarifs 2019				
	Cotisation nationale	Part territoriale	Total adhésion	Abonnement	Total
Tarif 1					
Base individuelle	88	0	88	30	118
Base conjoint	57	0	57	4	61
Tarif 2					
Soutien individuel	103	0	103	30	133
Soutien conjoint	67	0	67	4	71
Tarif 3					
1ère année individuel	43		43	30	73
1ère année conjoint	32		32	4	36
Tarif 4					
Prêtres, religieux(es)...	25		25	30	55
Tarif 5					
Non Imposable individuel	40		40	30	70
Non Imposable conjoint	30		30	4	34

Groupe 2	Tarifs 2019				
	Cotisation nationale	Part territoriale	Total adhésion	Abonnement	Total
Tarif 1					
Base individuelle	88	20	108	30	138
Base conjoint	57	10	67	4	71
Tarif 2					
Soutien individuel	103	20	123	30	153
Soutien conjoint	67	10	77	4	81
Tarif 3					
1ère année individuel	43		43	30	73
1ère année conjoint	32		32	4	36
Tarif 4					
Prêtres, religieux(es)...	25		25	30	55
Tarif 5					
Non Imposable individuel	40		40	30	70
Non Imposable conjoint	30		30	4	34